
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

(Commun à tous les lots)

**Plan inter-Régional de Formations ML PAIO Région
Ile-de-France et Corse – 2027/2028**

MARCHÉ PUBLIC N° IDFCPIRF002

Sommaire

1- Présentation d'UNIFORMATION	3
2. Présentation de la branche des missions locales PAIO	3
3 – Contexte de la consultation.....	5
4 – Obligations règlementaires	6
5 - Modalités pédagogiques attendues.....	6
6 – Moyens	6
7 – Mise en œuvre, suivi et évaluation de l'action de formation	8
8– Planification des sessions	8
9 – Frais annexes du formateur liés au DROM.....	Erreur ! Signet non défini.

1- Présentation d'UNIFORMATION

Uniformation soutient ceux qui s'engagent dans l'accompagnement de la personne dans toutes les étapes de sa vie : une économie du quotidien répondant à des besoins sociétaux.

En tant qu'opérateur de compétences, nous accompagnons les branches professionnelles sur des enjeux d'emploi et de formation : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétences et observation des secteurs d'activité et des territoires.

Pour nos adhérents, majoritairement des structures de moins de 50 salariés, nous développons des services et un accompagnement de proximité pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques des différents secteurs d'activité.

La Réforme de la formation professionnelle « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a renforcé notre accompagnement auprès des entreprises en matière d'alternance.

Objectif : favoriser le recrutement, la transmission de savoir, la formation en alternance et le maintien dans l'emploi.

Uniformation favorise le développement de l'emploi et le maintien dans l'emploi auprès de 58 000 entreprises employant plus d'un million de salariés dans les secteurs suivants :

- Aide à domicile,
- Intervention sociale et familiale,
- Accompagnement social et éducatif – Jeunesse – Loisirs,
- Habitat social,
- Protection sociale,
- Emploi et insertion.

2. Présentation de la branche des missions locales PAIO

Les Missions Locales (ML) ont notamment en charge de proposer des solutions aux jeunes sortis chaque année du système scolaire sans qualification ; elles doivent s'appuyer pour cela sur les dispositifs mis en place par l'État, les régions, les départements et les communes, chacun en fonction des compétences définies par la loi.

Les « emplois repères » des missions locales et PAIO sont classés selon les axes suivants :

- Maintenance et hygiène des espaces : Agent d'hygiène et de maintenance des locaux et espaces verts
- Insertion sociale et professionnelle : chargé d'accueil et d'animation, conseiller en insertion sociale et professionnelle, chargé de projet
- Information-communication : chargé de documentation, chargé d'information et de communication
- Gestion : assistant administratif, assistant de gestion, assistant de direction, assistant financier, assistant informatique
- Encadrement : responsable administratif et financier, responsable des ressources humaines, responsable de secteur, directeur

Le domaine de l'insertion sociale et professionnelle représente le cœur de métier des ML-PAIO.

A) L'Association régionale des missions locales IDF : L'Association régionale des missions locales (ARML) a pour mission d'animer le réseau des Missions locales d'Ile-de-France et de tisser des partenariats avec les acteurs locaux.

Ses financeurs principaux sont la DRIEETS Ile-de-France (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), l'Etat et l'Union Nationale des Missions Locales.

Ses principales missions :


- **Mission relation entreprise :**


Dynamiser et structurer la relation employeurs des Missions Locales d'Ile-de-France. Dans ce contexte, l'ARML anime un réseau de référents chargés relations entreprise dans les 8 (huit) départements Franciliens.


- **Mission appel à projets :**


Répondre et Accompagner le réseau dans les réponses aux appels à projets visant à faciliter l'insertion des jeunes sur la thématique emploi, santé, logement et mobilité.


- **Mission formation**


 Professionnaliser les personnels du réseau : soit environ 2 500 (deux mille cinq cents) salariés répartis dans 14 emplois repères.


 Développer et actualiser leurs compétences en lien notamment avec l'actualité législative, juridique et l'évolution des politiques publiques en direction des jeunes.

 Recueillir les besoins de formation auprès du réseau des Missions Locales


 Animer un groupe de travail « Besoins en formation, professionnalisation » associant les directrices et directeurs volontaires pour faire remonter les besoins et adapter les formations à ces besoins et attentes


 Rencontrer les organismes de formation à l'occasion de bilans de session de formation

 Assurer une veille sur les méthodes et outils pédagogiques innovants


 Conduire des projets sur l'évolution et la professionnalisation des conseillers des Missions locales.


- **Mission Système d'information**


 Rendre accessible l'accès au système d'information national I-Milo et mettre à disposition des requêtes spécifiques validées par le bureau métier en lien avec les besoins de la Région sur le suivi des entrées en emploi, en formation et en apprentissage.


 Mutualiser les projets SI des Missions Locales.


- **Mission veille observatoire :**

 Analyse de données quantitatives et qualitatives


 Reporting de l'activité, tableaux et suivis statistiques


 Rédaction de rapports, de documents, d'une newsletter

 Plaidoyer, opérations et stratégie de communication 360°


 Mise en valeur des bonnes pratiques du réseau


- **Mission web communication :**


 Animation du groupe du travail communication


 Partager les pratiques des missions locales franciliennes sur leurs actions de communication.

- **Mission information orientation, métiers et filières**

 Faire connaître l'offre de formation conventionnée

 Outiller les professionnels pour mieux connaître et mobiliser cette offre de formation pour les jeunes

 Apporter un éclairage renouvelé sur ces métiers et filières, au travers notamment de la réalité immersive et de la réalité virtuelle

 Accompagner les missions locales dans leur prescription de formation en favorisant la rencontre avec des organismes de formation innovants

B) L'Association régionale des missions locales CORSE : L'Association régionale des missions locales (ARML) est une organisation qui joue un rôle clé dans le soutien et la coordination des Missions Locales au niveau régional.

Ses financeurs principaux sont la DREETS Corse (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), l'Etat et l'Union Nationale des Missions Locales.

Ses principales missions :

1. **Coordination régionale :** L'ARML assure la coordination des actions des différentes Missions Locales de la région. Elle favorise la concertation, l'échange de bonnes pratiques et la mise en place de projets communs pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes.
2. **Représentation et partenariats :** L'ARML représente les Missions Locales auprès des institutions régionales, des collectivités territoriales, des acteurs économiques et sociaux, et des autres partenaires concernés par l'insertion des jeunes. Elle veille à défendre les intérêts des jeunes en difficulté et à promouvoir leur accès à l'emploi et à la formation.
3. **Appui technique et formation :** L'ARML apporte un appui technique aux Missions Locales en mettant à leur disposition des ressources, des outils méthodologiques et des formations. Elle contribue ainsi au renforcement des compétences des professionnels travaillant dans les Missions Locales et à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des jeunes.
4. **Évaluation et suivi :** L'ARML participe à l'évaluation de l'activité des Missions Locales de la région. Elle collecte des données, réalise des études et des analyses pour évaluer l'efficacité des actions menées et identifier les besoins émergents. Elle assure également un suivi régulier des indicateurs de performance et de résultats.
5. **Développement de projets :** L'ARML encourage et soutient le développement de projets innovants au sein des Missions Locales. Elle favorise la mise en place de dispositifs expérimentaux, de partenariats spécifiques et de nouvelles approches pour mieux répondre aux problématiques des jeunes en difficulté.

En résumé, l'Association Régionale des Missions Locales joue un rôle clé dans la coordination, le soutien et le développement des actions des Missions Locales au niveau régional. Son objectif principal est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté en leur offrant un accompagnement adapté à leurs besoins.

3 – Contexte de la consultation

Demeurant attentive à répondre aux attentes de l'ensemble des salariés et aux aspirations des employeurs, la Commission Paritaire National de l'Emploi et de la Formation (CPNEF) de la branche des Missions locales et PAIO contribue depuis 2003 à la cohésion de l'ensemble des structures adhérentes en déployant avec Uniformation des formations nationales « clé en main », permettant à ses adhérents de pouvoir se former sur des thématiques à enjeu fort sur les territoires.

Cette consultation a pour objet de compléter les formations déjà présentes dans le cadre des actions collectives nationales portées par la branche grâce à la mise en place d'un Plan inter-Régional de Formation (PIRF).

Le PIRF est à destination de tous les salariés des Missions Locales (ML) pour la région Ile-de-France et Corse. Les attendus pour chacun des lots sont définis dans l'annexe détail des lots.

4 – Obligations réglementaires

L'OPAC (organisme prestataire d'actions concourant au développement des compétences) est en capacité de fournir, à tout moment, son n° de déclaration d'activité à jour (Article L6351-1 du Code du Travail) et les justificatifs du versement de ses contributions sociales, fiscales et conventionnelles.

Dans le cadre du présent marché, l'OPAC (organisme prestataire d'actions concourant au développement des compétences) s'engage à :

- Respecter et être à jour de l'ensemble de ses obligations légales, administratives, comptables en tant que dispensateur de formation professionnelle continue,
- Être détenteur de la certification nationale Qualiopi pour la catégorie des actions de formation
- Justifier auprès de l'organisme financeur/OPCO du respect de ses obligations de déclaration d'activité conformément aux dispositions de l'article L6351-1 du code du travail
- Justifier auprès de l'organisme financeur/OPCO du respect de ses obligations de contractualisation conformément aux dispositions de l'article L6353-1 du code du travail
- Justifier du respect de ses obligations d'information de l'organisme financeur/OPCO, du début, des interruptions et de l'achèvement de la formation, pour chacun de leurs stagiaires et apprentis et communiquer à l'organisme financeur/OPCO les données relatives à l'emploi et au parcours de formation professionnelle dont ils disposent sur les stagiaires et apprentis qu'ils accompagnent conformément aux dispositions de l'article L6353-10 et de la loi du 5 septembre 2018 et son article 24.

5 - Modalités pédagogiques attendues

Pour chaque lot, l'action de formation doit obligatoirement être dispensée selon la modalité définie dans l'annexe détail des lots.

Pour les actions de formation réalisées en discontinu, l'intersession correspond à la période séparant deux modules au sein d'une même action de formation. Cette période, intégrée au dispositif pédagogique, permet aux participants de mettre en pratique les acquis sur leur lieu de travail et de préparer un retour d'expérience lors du module suivant.

La durée d'organisation de l'intersession doit respecter les dispositions prévues dans l'annexe « Détail des lots ». À défaut de précision dans l'annexe, le candidat disposera d'une capacité de proposition de durée dite raisonnable et en conformité avec la réponse aux objectifs pédagogiques attendues, sans que cela ne puisse excéder 2 (deux) mois entre 2 (deux) séquences de formation et sur une même année civile.

Rythme et horaires des actions de formation

Une journée de formation en présentiel équivaut à 7 heures hors pause déjeuner.

Une journée de formation en distanciel équivaut à 3,5 heures.

Une journée de formation en hybride (mixte ou blended learning) reprend les mêmes impératifs, selon que la séquence s'organise en présentiel ou en distanciel.

6 – Moyens

Moyens matériels

Les Titulaires devront être capables d'assumer l'ensemble des sessions demandées, quel que soit leur localisation.

Le Titulaire dispose de moyens adaptés à la formation et au public :

- Locaux adéquats, suffisants et conformes à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Accès facilité pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap ;
- Equipements adaptés aux domaines de formation, à la modalité pédagogique concernée et au nombre de stagiaires ;
- Ressources documentaires accessibles ;
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires en version dématérialisée.

Formations réalisées en présentiel

Les sessions de formation en présentiel se tiendront dans les locaux proposés par le Titulaire ou tous autres lieux. Si le Titulaire ne dispose pas déjà de ses propres salles dans les villes demandées par l'ARML, il est préconisé de privilégier les locations de salle de lieux issus du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire.

Les locaux devront être adéquats, suffisants et conformes à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

De plus, les locaux, même dans la ville de Paris ou sa petite couronne, devront être faciles d'accès pour les stagiaires (impérativement situés près des gares de métropolitain).

Formations réalisées en distanciel

Pour les formations réalisées en distanciel, le Titulaire dispose de ses propres moyens techniques et technologiques de mise en œuvre de la formation, et ces derniers sont adaptés aux domaines de formation et au nombre de stagiaires.

Le Titulaire devra :

- assurer l'accompagnement pédagogique des participants et à la prise en main des outils,
- prévoir la manière dont il peut appuyer les stagiaires en cas de problème technique,
- préciser les moyens technologiques et techniques utilisés pour la formation. Il est attendu que les outils proposés soient simples à utiliser et facile d'accès.

Formation mixte

La partie en présentiel et en distanciel devront respecter les instructions ci-dessus.

Moyens humains

Le Titulaire mobilise ses moyens et organise ses fonctions pour garantir le service attendu :

- Fonctions administratives et financière
 - o Direction et encadrement interne ;
 - o Relations avec les donneurs d'ordre ;
 - o Comptabilité ;
 - o Communication interne et externe.

L'implication de ces différentes fonctions permet au Titulaire d'entretenir des relations administratives de qualité avec l'ARML, UNIFORMATION et l'employeur.

- Fonctions pédagogiques (équipe de formateurs qualifiés et expérimentés) ;
- Fonction d'accueil, de suivi et d'encadrement des stagiaires (référent) ;

- Fonction gestion des ressources humaines (maintien et développement des compétences des personnels).

NB : Selon la taille, la structure et la forme juridique de l'OPAC (SA, SARL, association, coopérative d'activités...), une seule personne peut remplir plusieurs fonctions.

7 – Mise en œuvre, suivi et évaluation de l'action de formation

Nombre de participants

Afin de garantir aux stagiaires et au formateur une session la plus qualitative et confortable que possible, le nombre minimum et le nombre **maximum de participants sont définis dans l'annexe détail des lots.**

Mise en œuvre de l'action de formation

Acteur pédagogique, le Titulaire :

- Effectue une évaluation préalable du niveau et des attentes des participants avant chaque session de formation.
- Veille à l'adéquation des contenus pédagogiques avec les objectifs de la formation.
- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et s'assure des capacités acquises.
- S'assure de la capacité technique des participants à suivre les modules de formation dispensés à distance (le cas échéant).
- Diffuse la liste de participants de la journée à l'ensemble des stagiaires (en s'assurant préalablement de leur accord) dans un souci de mise en relation.
- S'assure de l'évaluation à chaud de la satisfaction des participants à l'issue de la formation,
- Complète le bilan de la formation fait par le formateur,
- Prend en compte les appréciations formulées par les participants dans un objectif d'amélioration continue.

8– Planification des sessions

Pour chacun des lots en présentiel et à titre indicatif, les lieux de formation prévus pour l'année 2027 sont définis dans l'annexe détail des lots.

Les sessions devront être programmées exclusivement en semaine et hors périodes de vacances scolaires identifiées dans l'annexe détail des lots, quelle que soit la modalité.

Pour les années suivantes, l'ARML communiquera au Titulaire, l'ensemble des besoins prévisionnels, notamment le nombre de sessions à organiser, afin de permettre un démarrage des sessions dès le dernier mois du premier trimestre de l'année suivante.

Le Titulaire s'engage à assurer la couverture de l'ensemble de la ville de Paris et sa petite couronne (dès lors qu'une présence manifeste d'un métropolitain est caractérisée par une gare), les lieux de formation pouvant évoluer d'une année sur l'autre.